

APPARTEMENTS

BULLETIN DE RESERVATION

Retourner l'ensemble du formulaire au camping Oyam - Chemin Oyhamburua - 64210 BIDART

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. Fax e-mail

COMPOSITION DE LA FAMILLE OBLIGATOIRE :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

DATES DU SEJOUR :

Arrivée le/...../2010

Départ le/...../2010

La résidence est ouverte toute l'année

- Bounty** **Florès** **Alizé** **Océane** **Moréa**

(cochez les formules qui vous intéressent)

MONTANT DE L'ACOMPTE A VERSER :

Prix total du séjour.....x 25% = Euros

Droits de réservation 20.00 Euros

Garantie annulation (facultative) x 3.00 Euros par nuit =Euros

Location draps.....x 10.00 Euros par lit =Euros

Location kit bébé.....x 4.00 Euros par nuit =Euros

Ou bien 1.50 € l'article par nuit (lit, baignoire, chaise haute)

TOTAL DE L'ACOMPTE A VERSER

POUR LA RESERVATION..... =Euros

Libeller votre chèque à l'ordre de **S.A.R.L. Cottage International.**

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de réservation et des tarifs et les accepter. Nous vous rappelons que les animaux ne sont pas autorisés dans les locations.

A le Signature

Mode de règlement accepté : Chèque bancaire ou Postal, Chèque-Vacances, Espèces, Mandat-cash, Virement bancaire.

Carte bancaire : Type :..... N° : Date d'expiration : (3 chiffres au dos :.....)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Dates d'ouverture :

- pour le camping traditionnel (tentes caravanes camping-cars) du 29/05 au 26/09/2010
- pour les locations de mobile-homes, chalets du 03/04 au 26/09/2010
- pour la résidence toute l'année

1°) Conditions d'admission : Pour être admis à pénétrer, à s'installer, à demeurer sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le responsable du bureau d'accueil (ou par le gestionnaire...).

Toute personne séjournant au camping doit au préalable présenter des pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la police.

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront pas admis.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping OYAM implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Tout manquement aux dispositions du présent règlement intérieur pourra entraîner l'expulsion de son auteur.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire peut avoir recours aux forces de l'ordre.

2°) Installation : La tente ou la caravane et le matériel y afférant doivent être installés à l'emplacement indiqué et conformément aux directives données par le gestionnaire.

3°) Bureau d'accueil : Les horaires varient en fonction de la période de l'année et sont affichés sur la porte. On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles, notamment les coordonnées des services d'urgence (Police, Gendarmerie, Pompiers, Docteur ...).

4°) Redevances : Les redevances sont payées au bureau d'accueil, leur montant est fixé suivant le tarif affiché. Elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain. Les usagers du camping sont invités à effectuer le paiement de leurs redevances la veille de leur départ.

La taxe de séjour doit être acquittée par toutes les personnes âgées de 10 ans et plus qui séjournent dans le camping, quel que soit le mode d'hébergement. Son taux est affiché sur le panneau des tarifs à l'entrée du camping et s'applique toute l'année.

5°) Bruit et silence : Il est expressément rappelé aux usagers que toutes précautions doivent être prises pour ne pas troubler la tranquillité du voisinage. Il convient notamment d'éviter tout bruit et discussion qui pourraient gêner les voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au camp, même enfermés, en l'absence de leurs maître qui en sont civilement et financièrement responsables et leurs carnets de vaccinations doivent être à jour. Ils ne sont pas admis dans les lieux publics (piscine, bâtiments sanitaires, etc.) ni dans les locations. Entre 22 heures et 7 heures, toute infraction à ces dispositions sera considérée comme tapage nocturne.

6°) Animaux : Les animaux tatoués et vaccinés sont acceptés au camping sauf les 1^{ère} et 2^{ème} catégories et doivent être maintenus en laisse. Ils ne doivent pas être seuls au camping même enfermés

7°) Les visiteurs : Les visiteurs peuvent être admis dans le camp sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Le responsable du bureau d'accueil peut exiger qu'ils acquittent la redevance en vigueur pour les visiteurs. Les visiteurs ne peuvent pas entrer dans le camping avec leur véhicule. Ils doivent le garer sur le parking extérieur au camp prévu à cet effet et doivent se présenter personnellement au bureau d'accueil avant de pénétrer dans le terrain. Ils sont tenus de respecter le règlement intérieur.

8°) Circulation et stationnement des véhicules : A l'intérieur du camp, la vitesse des véhicules est strictement limitée à 10 km/h.

La circulation est interdite entre 23 heures et 7 heures. Pendant cette période, les véhicules devront être garés à l'extérieur, sur les emplacements prévus à cet effet.

Ne peuvent circuler dans le camp que les véhicules qui appartiennent aux personnes y séjournant. Sauf recommandation particulière du représentant du camping, les véhicules doivent impérativement être garés sur l'emplacement alloué (ou sur le parking extérieur du camping prévu à cet effet) et ne doivent en aucun cas gêner la circulation.

Une carte magnétique par véhicule est nécessaire pour commander l'ouverture de la barrière d'entrée. Une caution de 20 Euros sera demandée pour chaque carte prêtée. Elle sera restituée dès le retour de la carte.

9°) Tenue des emplacements : (construction et ajouts divers) Il est strictement interdit :

- a) de construire des clôtures ou de délimiter l'emplacement par des moyens personnels, et de creuser le sol,
- b) d'entreposer des objets usagés,
- c) de priver les caravanes, quelles que soient leurs dimensions, de leurs moyens de mobilité (barre d'attelage, roues),
- d) de monter des auvents dont la contecture et la fixité les assujettiraient au permis de construire,
- e) le cas échéant : d'installer des abris de jardin.

Il est interdit, en outre, d'implanter des maisons transportables ou démontables, dénommées "Habitations Légères de Loisirs", sans autorisation réglementaire.

10°) Tenue et aspect des installations : Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, l'hygiène et à l'aspect du camp.

Il est interdit de jeter des eaux polluées sur le sol ou dans les caniveaux.

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers doivent être déposés dans les containers mis à disposition.

Les installations sanitaires doivent être maintenues en constant état de propreté par les usagers. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet effet.

Les plantations et décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches et de faire des plantations. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du camp sera à la charge de son auteur.

L'emplacement, qui aura été utilisé durant le séjour, devra être remis dans son état initial.

11°) Sécurité : Une trousse de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

a) Incendie : Les feux ouverts sont rigoureusement interdits.

Les réchauds doivent être maintenus en parfait état de fonctionnement et ne doivent pas être utilisés sous une tente ou près d'une voiture.

Les extincteurs sont à la dispositions de tous dans chaque bâtiment du camping. En cas d'incendie, aviser immédiatement la Direction.

Les usagers du camp sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

b) Vol : La Direction n'est pas responsable des objets dérobés sur les emplacements. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation.

12°) Jeux : La baignade à la piscine n'est surveillée qu'en haute saison (1er juillet au 31 août). En dehors de ces dates, l'accès à la piscine est toujours possible, mais la baignade ne fait plus l'objet d'aucune surveillance par un maître nageur. Aussi, la direction du camping ne peut être tenue pour responsable de tout accident qui pourrait y survenir. La direction du camping exige que les parents accompagnent systématiquement leurs enfants pour la baignade, quelle que soit la période de l'année.

Les utilisateurs de la piscine devront se conformer strictement aux conditions de sécurité affichées sur le site.

La direction décline toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir aux enfants, qui devront toujours être sous la surveillance de leurs parents (sur les aires de jeux, piscines, etc...comme dans le reste du camping).

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé.

13°) Garage mort : Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain qu'après accord de la Direction et seulement à l'emplacement indiqué.

La Direction n'est pas responsable de ce matériel en l'absence de son propriétaire.

Une redevance, dont le montant sera affiché au bureau, sera due pour le garage mort.

14°) Courrier, messages : Une boîte aux lettres est située à la réception pour le courrier au départ. Le courrier à l'arrivée est disponible à l'accueil.

Les communications personnelles ne peuvent pas être reçues à la réception . Les messages téléphoniques personnels sont à consulter au bureau d'accueil.

15°) Téléphone : Une cabine téléphonique est à votre disposition sur la terrasse devant l'accueil

16°) Internet : Un ordinateur avec une connexion internet est disponible à l'accueil du camping pendant les horaires d'ouverture.

17°) Droit à l'image : Vous autorisez le camping à utiliser sur tout support les photos ou vidéos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping. Veuillez nous tenir informés si vous ne souhaitez pas figurer sur ces supports de communication .

18°) Loi Informatique et libertés : L'utilisateur est informé, conformément à l'article 27 de la loi Informatique, fichiers et libertés du 6 janvier 1978, que les informations facultatives qu'il communique en répondant s'il le souhaite aux formulaires permettent de répondre à sa demande, et sont destinées au Camping Oyam responsable du traitement, à des fins de gestion administrative et commerciale ainsi que, sauf opposition de sa part, aux autres sociétés du groupe ou aux sociétés partenaires du Camping Oyam

L'utilisateur est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification relativement à l'ensemble des données nominatives le concernant en écrivant au Camping Oyam à l'adresse suivante : Camping Oyam – chemin Oyhamburua – 64210 Bidart

19°) Le gestionnaire : Il est responsable de l'ordre et de la bonne tenue du camp. Il a le devoir de sanctionner les manquements graves au règlement et, si nécessaire de faire procéder à l'expulsion des perturbateurs par la force publique en cas d'infraction pénale.

Un livre de réclamations ou une boite spéciale destinée à recevoir les réclamations est tenu à la disposition des usagers.

Les réclamations ne seront prises en considération que si elles sont signées, datées, aussi précises que possible et se rapportant à des faits relativement récents.

Nous exprimons l'espoir que, dans l'intérêt de tous, chacun respectera ce règlement et nous vous souhaitons un agréable séjour.

Oyamburua - 64210 BIDART
 ■ Tél. 05 59 54 91 61 - Fax 05 59 54 76 87
 ■ Site : www.camping-oyam.com

TARIFS DE LOCATION DE SEPTEMBRE 2009 À SEPTEMBRE 2010

La résidence est ouverte toute l'année

APPARTEMENT - TERRASSE

- BOUNTY :** 3 personnes 1 chambre **FLORÈS :** 4 personnes 1 chambre
ALIZÉ : 4/5 personnes 1 chambre **OCÉANE :** 4/6 personnes 1 chambre + 1 alcôve
MORÉA : 4/6 personnes 1 chambre, 1 alcôve et deux salles d'eau

TARIFS DE LOCATIONS PAR SEMAINE

(hors taxes de séjour de 0,70 € par nuit et par personne de 10 ans et plus)

Séjours du samedi 17 heures au samedi 10 heures en haute saison



APPARTEMENTS

	DU 26/09 AU 24/10/2009 DU 14/11 AU 19/12/2009 DU 02/01 AU 06/02/2010 DU 06/03 AU 03/04/2010 DU 29/05 AU 19/06/2010	DU 24/10 AU 14/11/2009 DU 19/12/09 AU 02/01/2010 DU 06/02 AU 06/03/2010 DU 03/04 AU 29/05/2010	DU 19/06 AU 03/07/2010 DU 28/08 AU 25/09/2010	DU 03/07 AU 10/07/2010 DU 21/08 AU 28/08/2010	DU 10/07 AU 24/07/2010	DU 24/07 AU 21/08/2010
BOUNTY : 3 personnes 1 chambre	315,00 €	336,00 €	371,00 €	525,00 €	742,00 €	847,00 €
FLORÈS : 4 personnes 1 chambre	322,00 €	350,00 €	378,00 €	546,00 €	770,00 €	889,00 €
ALIZÉ : 4/5 personnes 1 chambre	329,00 €	357,00 €	392,00 €	560,00 €	798,00 €	917,00 €
OCÉANE : 4/6 personnes 1 chambre + 1 alcôve	385,00 €	420,00 €	462,00 €	630,00 €	903,00 €	1 106,00 €
MORÉA : 4/6 personnes 1 chambre + 1 alcôve et 2 salles d'eau	420,00 €	441,00 €	483,00 €	665,00 €	945,00 €	1 155,00 €
PERSONNE SUPPLÉMENTAIRE / SEMAINE	63,00 €	70,00 €	70,00 €	98,00 €	112,00 €	119,00 €

TARIFS DE LOCATIONS À LA NUIT hors période du 19/06/2010 au 11/09/2010

(base 2 nuits minimum)

	DU 14/11 AU 19/12/2009 DU 02/01 AU 06/02/2010 DU 06/03 AU 03/04/2010 DU 29/05 AU 19/06/2010 DU 11/09 AU 24/09/2010	DU 24/10 AU 14/11/2009 DU 19/12/09 AU 02/01/2010 DU 06/02 AU 06/03/2010 DU 03/04 AU 29/05/2010
BOUNTY : 3 personnes 1 chambre	61,00 €	68,00 €
FLORÈS : 4 personnes 1 chambre	64,00 €	71,00 €
ALIZÉ : 4/5 personnes 1 chambre	69,00 €	76,00 €
OCÉANE : 4/6 personnes 1 chambre + 1 alcôve	81,00 €	89,00 €
MORÉA : 4/6 personnes 1 chambre + 1 alcôve et 2 salles d'eau	93,00 €	103,00 €
PERSONNE SUPPLÉMENTAIRE / NUIT	10,00 €	12,00 €

SERVICES COMPLÉMENTAIRES À TOUTES LES LOCATIONS : Réserver en même temps que l'hébergement.
 – kits bébé (lit + chaise haute - baignoire : 4,00 € / kit + nuit ou 1,50 € / élément/nuit – forfait linge (draps et taies) : 10,00 € par lit.
 Les activités sportives, la piscine, le terrain de volley-ball, les terrains de half-courts tennis*, le city-stade, les tables de ping-pong, le terrain de pétanque et la piste de Bicross sont opérationnels du 1er mai au 26 septembre 2010 (* avec participation du 1^{er} Juillet au 31 Août).
 Le service de restauration, le bar, les plats à emporter ainsi que les animations (soirées disco et jeux) fonctionnent du 1^{er} Juillet au 31 Août.

Du 3 avril au 26 septembre 2010

CAMPING OYAM

TARIFS DE LOCATIONS DE CHALETS et MOBILE-HOMES

TARIFS DE LOCATION À LA SEMAINE

(hors taxe de séjour de 0.50 € par nuit et par personne de 10 ans et plus., tarif de taxe 2009 susceptible d'évolution pour 2010)
 Séjours du samedi 17 heures au samedi 10 heures - Séjours du dimanche 17 heures au dimanche 10 heures
 Séjours du mercredi 17 heures au mercredi 10 heures
 Séjours du samedi 17 heures au mercredi 10 heures (11 nuits) - Séjours du mercredi 17 heures au samedi 10 heures (10 nuits)
 En fonction des disponibilités

ETXOLA : Bungalow-Toile
 ISPEGUY : Tente lodge 4 à 5 personnes avec terrasse
 ARTZAMENDI : Tente lodge 4 à 5 personnes avec sanitaires et terrasse
 LARRUN : Mobile-Home 4 à 6 personnes avec terrasse
 JAISKIBEL : mobile-home 4 personnes avec terrasse
 IPARLA : Mobile-Home Grand Confort Extra Large 4 à 6 personnes avec terrasse
 IBARDIN : Mobile-Home Grand Confort Extra Large 4 à 6 personnes, terrasse semi-couverte intégrée
 IRATY : Chalet 5 à 7 personnes avec terrasse couverte
 BAIGURA : Mobile-Home Grand Confort Extra Large 3 chambres 4 à 6 personnes avec terrasse

	29/05 AU 19/06/2010	03/04 AU 29/05/2010 19/06 AU 03/07/2010 28/08 AU 26/09/2010	21/08 AU 28/08/2010	03/07 AU 10/07/2010	10/07 AU 21/08/2010
ETXOLA	189,00 €	217,00 € <i>(à partir du 19/06/2010)</i>	357,00 €	455,00 €	497,00 €
ISPEGUY	210,00 €	252,00 € <i>(à partir du 19/06/2010)</i>	392,00 €	511,00 €	546,00 €
ARTZAMENDI	231,00 €	266,00 €	441,00 €	611,00 €	630,00 €
LARRUN	252,00 €	280,00 €	490,00 €	532,00 €	714,00 €
JAISKIBEL	252,00 €	280,00 €	490,00 €	532,00 €	714,00 €
IPARLA	266,00 €	301,00 €	525,00 €	581,00 €	749,00 €
IBARDIN	280,00 €	315,00 €	553,00 €	616,00 €	784,00 €
IRATY	301,00 €	343,00 €	602,00 €	679,00 €	847,00 €
BAIGURA	357,00 €	420,00 €	630,00 €	714,00 €	896,00 €

TARIFS A LA NUIT

(Base 2 nuits minimum et hors période allant du 19 juin au 11 septembre 2010)
 (hors taxe de séjour de 0.50 € par nuit et par personne de 10 ans et plus, tarif de taxe 2009 susceptible d'évolution pour 2010)

TARIFS LOCATIONS 2010	TARIFS HORS WEEK-ENDS FERIES	TARIFS WEEK-ENDS FERIES
ISPEGUY	43,00 €	47,00 €
ARTZAMENDI	48,00 €	51,00 €
LARRUN	52,00 €	56,00 €
JAISKIBEL	52,00 €	56,00 €
IPARLA	55,00 €	59,00 €
IBARDIN	57,00 €	61,00 €
IRATY	59,00 €	64,00 €
BAIGURA	62,00 €	67,00 €

TARIFS EMPLACEMENTS DE CAMPING

TARIFS A LA NUIT

TARIFS 2010	Du 29/05 au 03/07/2010 Du 28/08 au 26/09/2010	Du 03/07 au 10/07/2010 Du 21/08 au 28/08/2010	Du 10/07 Au 31/07/2010	Du 31/07/2010 Au 21/08/2010
FORFAIT 1 EMPLACEMENT 2 PERSONNES ET 1 VEHICULE	13,00 €	20,00 €	26,00 €	30,00 €
PERSONNE SUPPLEMENTAIRE (10 ANS ET PLUS)	3,00 €	4,50 €	5,50 €	6,50 €
ENFANT DE 2 à 9 ANS	2,00 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €
BEBES DE MOINS DE 2 ANS	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
VEHICULE SUPPLEMENTAIRE	1,00 €	1,50 €	2,00 €	2,50 €
ELECTRICITE 6 AMPERES	2,00 €	3,50 €	4,50 €	5,50 €
ANIMAUX	GRATUIT	2,00 €	2,50 €	3,00 €
TAXE DE SEJOUR (*) Par personne de 10 ans et plus	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €

(*) tarif de la taxe de séjour 2009 susceptible d'évolution en 2010

Camping du 29 mai au 26 septembre 2010

CAMPING OYAM

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1°) Disponibilités : contactez-nous par téléphone pour être informés des périodes de location disponibles

2°) Animaux : Dans la résidence : les animaux sont interdits toute l'année

Dans les locations du camping (dans tous les hébergements) :

- interdits du dimanche 27 juin au samedi 4 septembre 2010;

- ils sont acceptés du samedi 3 avril au dimanche 27 juin 2010 et du samedi 4 septembre au dimanche 26 septembre 2010.

Les animaux tatoués et vaccinés sont acceptés au camping sauf les 1ère et 2ème catégories et doivent être maintenus en laisse. Ils ne doivent pas être seuls au camping même enfermés.

3°) Réservation définitive : elle n'intervient qu'après réception d'un acompte équivalent à 25 % du montant total du séjour plus 20.00 €uros de droits de réservation et après confirmation écrite de la part de la direction du camping. Le simple versement d'un acompte ne constitue en aucun cas une garantie de réservation. Toute réservation est nominative et incessible.

4°) Règlement : Règlement du séjour : Le solde de la location devra être acquitté au plus tard 30 jours avant votre date d'arrivée.

Passé ce délai, si nous n'avons pas reçu votre règlement, nous considérerons votre contrat de location annulé.

Pour toute réservation intervenant moins de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité du séjour sera due au moment de la réservation.

Une caution de 200,00 €uros (300,00 €uros pour la Résidence) vous sera demandée le jour de votre arrivée. Elle vous est rendue en fin de séjour, déduction faite des éventuels frais de remise en état de la location. Une retenue de 40,00 €uros pourra être effectuée dans la mesure où le nettoyage aura été incorrectement réalisé.

5°) Arrivée retardée ou départ anticipé : il n'est effectué aucun remboursement pour un départ anticipé ou une arrivée retardée.

6°) Annulation : Vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 10 jours à compter du jour de réception du contrat et du règlement, passé ce délai seuls les séjours bénéficiant d'une garantie annulation feront l'objet d'un remboursement. Dans tout autre cas, la totalité du montant du séjour devra être réglée pour la date initialement prévue de votre arrivée.

Garantie annulation :

- Son montant de 2 €uros (3 €uros pour la Résidence) par nuit est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui de l'acompte et concerne les personnes inscrites au séjour.

- Pour être recevable, l'annulation du séjour doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 3 jours après l'évènement entraînant l'annulation. La liste complète des motifs couverts par la présente garantie est précisée ci-dessous. Toute demande doit être accompagnée de justificatifs précis et incontestables.

- La garantie annulation assure le remboursement des sommes perçues lorsque l'annulation survient entre la date de réservation et la date d'arrivée au camping, pour un évènement non connu ou imprévisible lors de la réservation. Sommes non remboursées: les droits de réservation 20.00 €uros et la garantie annulation.

1°) Décès, accident corporel grave ou maladie grave de vous-même, votre conjoint, vos ascendants, descendants, frères et soeurs.

2°) Licenciement de vous-même ou de votre conjoint.

3°) Déménagement suite à une mutation professionnelle.

4°) Dommages atteignant votre résidence principale suite à un incendie, dégâts des eaux, dégradations immobilières consécutives à un vol ou vandalisme, tempête, catastrophes naturelles.

La garantie annulation cesse ses effets dès le début de la location et ne saurait intervenir si un des évènements énumérés ci-dessus se produisait pendant le séjour.

7°) Retard à l'arrivée: en l'absence de tout message du client signalant un retard justifié de son arrivée, la location devient disponible 24 heures après la date prévue par la réservation, et la totalité du montant du séjour est due.

8°) Taxe de séjour : mobile-homes, chalets, bungalow-toiles : 0,50 € par nuit et par personne de 10 ans et plus. Pour les appartements, elle est de 0,70 € .

9°) Occupation de la location : elle doit être conforme aux capacités annoncées dans le descriptif de chaque hébergement.

10°) Tout client est tenu de se conformer au règlement intérieur de l'établissement.

11°) En cas de litige, les tribunaux de Bayonne sont seuls compétents.

CONDITIONS GENERALES EMPLACEMENTS

1°) Les réservations ne sont acceptées que pour un séjour minimum de deux semaines et pour un maximum de 6 personnes.

2°) La redevance camping pour la totalité du séjour devra être acquittée le jour de l'arrivée après visite de l'emplacement. Aucun remboursement ne sera fait pour un départ anticipé ou un arrivée retardée.

3°) Réservation définitive : elle n'intervient qu'après réception d'un acompte de 100.00 €uros plus 20.00 €uros de droits de réservation et après confirmation écrite de la part du camping. Toute réservation est nominative et incessible.

4°) En cas d'empêchement justifié, et sous réserve d'en aviser la direction du camping au moins un mois avant la date normale d'arrivée, la réservation pourra être annulée. L'acompte sera alors remboursé, déduction faite des droits de réservation et des frais de retour des fonds.

5°) En cas d'arrivée retardée, et en l'absence de message de la part du campeur, la réservation sera automatiquement annulée et l'emplacement deviendra disponible le lendemain de la date initiale de réservation à 14 heures. L'intégralité de l'acompte sera alors acquise à la direction du camping.

6°) La direction se réserve le droit de mettre un terme à l'enregistrement des réservations en fonction de l'affluence et sans préavis. Elle demeure seule juge de l'acceptation ou du refus d'une réservation sans avoir à s'en justifier.

7°) En cas de litige, les tribunaux de Bayonne sont seuls compétents.

8°) Taxe de séjour : 0.50 €uros par personnes de dix et plus et par nuit.

COMPLÉTER LE BULLETIN QUI CORRESPOND À VOTRE SÉJOUR.

CHALET MOBILE-HOME OU BUNGALOW-TOILE

BULLETIN DE RESERVATION

Retourner l'ensemble du formulaire au camping Oyam - Chemin Oyhamburua - 64210 BIDART

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. : Fax : e-mail :

COMPOSITION DE LA FAMILLE OBLIGATOIRE :

Nom : Prénom : Date de naissance :
 Nom : Prénom : Date de naissance :
 Nom : Prénom : Date de naissance :
 Nom : Prénom : Date de naissance :
 Nom : Prénom : Date de naissance :
 Nom : Prénom : Date de naissance :
 Nom : Prénom : Date de naissance :

DATES DU SEJOUR : Arrivée le/...../2010 Départ le/...../2010

Bungalow ETXOLA Tente lodge ISPEGUY Tente lodge ARTZAMENDI Mobile-home LARRUN Mobile-home JAISKIBEL Mobile-home IPARLA
 Mobile-home IBARDIN Chalet IRATY Mobile-home BAIGURA

(cochez les formules qui vous intéressent)

MONTANT DE L'ACOMPTE A VERSER :

Prix total du séjour.....x 25% = €uros

Droits de réservation 20.00 €uros

Garantie annulation (facultative) x 2.00 €uros par nuit = €uros

Location draps.....x 10.00 €uros par lit = €uros

Location kit bébé.....x 4.00 €uros par nuit = €uros

Ou bien 1.50 € l'article par nuit (lit, baignoire, chaise haute)

TOTAL DE L'ACOMPTE A VERSER = €uros

POUR LA RESERVATION..... = €uros

Libeller votre chèque à l'ordre de **Camping Oyam**.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de réservation et des tarifs et les accepter.

Nous vous rappelons que les animaux ne sont pas autorisés dans les locations du dimanche 26 juin au samedi 4 septembre 2010.

A le Signature

Mode de règlement accepté : Chèque bancaire ou Postal, Carte Bancaire, Chèque-Vacances, Espèces, Mandat-cash, Virement Bancaire.

Carte bancaire : Type : N° : Date d'expiration : (3 chiffres au dos :

S.A.R.L CAMPING OYAM au capital de 19211,45 Euros RCS Bayonne B 389 866 245 APE 5530 Z - Agrément préfectoral 97/TOU/006

EMPLACEMENT PLEIN AIR

BULLETIN DE RESERVATION

Retourner l'ensemble du formulaire au camping Oyam - Chemin Oyhamburua - 64210 BIDART

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. : Fax : e-mail :

COMPOSITION DE LA FAMILLE OBLIGATOIRE :

Nom : Prénom : Date de naissance :
 Nom : Prénom : Date de naissance :
 Nom : Prénom : Date de naissance :
 Nom : Prénom : Date de naissance :
 Nom : Prénom : Date de naissance :
 Nom : Prénom : Date de naissance :

DATES DU SEJOUR : Arrivée le/...../2010 Départ le/...../2010

tente caravane animal électricité (longueur du câble :) une voiture deux voitures

(cochez les formules qui vous intéressent)

MONTANT DE L'ACOMPTE A VERSER :

- 100.00 €uros d'acompte plus 20.00 €uros de droits de réservation soit 120.00 €uros.

Libeller votre chèque à l'ordre de **Camping Oyam**.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de réservation et des tarifs et les accepter.

A le Signature

Mode de règlement accepté : Chèque bancaire ou Postal, Carte Bancaire, Chèque-Vacances, Espèces, Mandat-cash, Virement Bancaire.

Carte bancaire : Type : N° : Date d'expiration : (3 chiffres au dos :

S.A.R.L CAMPING OYAM au capital de 19211,45 Euros RCS Bayonne B 389 866 245 APE 5530 Z - Agrément préfectoral 97/TOU/006